

# «Fabriquer sa propre caisse en bois»

## 1. Présentation

Dans cet atelier, il faut mettre la main à la pâte! Les participants doivent scier, percer et poncer. Répartis en groupes, ils doivent tout d'abord se poser certaines questions de base.

- Niveau personnel: Quelles sont les conditions à remplir pour faire du bricolage à la maison?
- Préparation du travail: De quel matériel et de quels outils aurai-je besoin?
- Technique: Avantages et inconvénients des appareils électriques avec ou sans fil

Les différents groupes présentent ensuite les résultats de leur travail et l'animateur complète si nécessaire.

Après avoir reçu les principales informations concernant les EPI (équipements de protection individuelle) et les modes d'emploi, les participants se voient remettre le matériel nécessaire à la fabrication d'une caisse en bois. Les EPI (protection auditive et lunettes de protection) sont bien entendu mis à la disposition des participants, qui peuvent ensuite créer leur propre caisse en bois sur des plans de travail entièrement équipés. Ils utilisent pour ce faire diverses machines et outils (perceuse à colonne, scie sauteuse, scie à chantourner, perceuse sans fil, visseuse sans fil, outils multifonctions et outils à main). Pour travailler en toute sécurité, divers modèles et patrons sont mis à disposition. Pour finir, les points les plus importants sont répétés. En somme, c'est un atelier hors normes qui vous attend!

### Autres éléments

- Brochures d'intérêt général sur la prévention des accidents



## 2. Recommandations organisationnelles pour « Fabriquer sa propre caisse en bois »

### Locaux

Salle de conférence ou de formation capable d'accueillir le matériel d'exposition ainsi que 15 à 20 personnes (chaises en formation concert).

Cet atelier ne peut être présenté que dans des locaux fermés. Une présentation à l'air libre n'est pas possible, sauf sous une tente fermée résistant aux intempéries (risque météo).

### Déroulement

Les participants seront guidés par un(e) collaborateur/trice du bpa. L'idéal est de prévoir 60 minutes par groupe. Ainsi, il reste assez de temps pour les questions et informations individuelles.

### Organisation des visites

Notre expérience a montré qu'il n'est ni judicieux ni dans l'intérêt de l'entreprise organisatrice de rendre la participation facultative et libre dans le temps. Elle devrait être obligatoire et avoir lieu pendant les heures de travail. Selon la capacité des locaux, le personnel doit être réparti en groupes de 20 à 30 personnes au maximum.

### Remarque

Les coûts de matériel ne sont pas compris.

## 3. Coûts

Coûts (CHF)	1 jour	2 jours	4 jours
Tarif de base pour le transport (montage et démontage inclus)	450	450	450
Tarif pour la prise en charge par un animateur du bpa (par jour)	800	1 600	3 200
<b>Total</b>	<b>1 250</b>	<b>2 050</b>	<b>3 650</b>

Non soumis à la TVA, modifications des conditions et prix réservées. Les écoles, des établissements de formation spéciaux comme les ateliers d'apprentissage, p. ex., de même que les institutions sociales obtiennent une réduction de 50% sur le tarif ci-dessus.

Vous trouverez l'offre globale de nos présentations thématiques sur: [www.presentations-thematiques.bpa.ch](http://www.presentations-thematiques.bpa.ch).

### Contact

bpa – Bureau de prévention des accidents

Raphael Burry, conseiller Entreprises

Tél. 031 390 22 63

[r.burry@bpa.ch](mailto:r.burry@bpa.ch)